

Coordonnées



**ESSOR93
SERVICE INSERTION**

2, rue des Collines

93 220 GAGNY

Tel : 01 41 53 15 90

Fax : 01 41 53 87 62

Mail : contact@essor93.org

**HORAIRES D'OUVERTURE DU
SECRETARIAT :**

Du lundi au vendredi

9 h 00 - 12 h 30

13 h 30 - 17 h 00

PLAN D'ACCES A L'ASSOCIATION



Transports en commun :

- ◇ **RER E : Station « Gagny »**
- ◇ **Bus 221 et 303 : arrêt
« gare de Gagny »**

Voiture :

- ◇ **A 86**
- ◇ **A3**



**ASSOCIATION
ESSOR 93**

***Service
insertion***

***Vous êtes bénéficiaire
ou
ancien bénéficiaire
de l'Aide Sociale à
l'Enfance (ASE)
de la Seine-Saint-Denis ...***

PUBLIC MAJEUR

En fin de prise en charge ASE du 93

ou

ancien bénéficiaire ASE du 93

Le service insertion mène ses missions au sein de l'association ESSOR93, créée en 1972 et régie par la loi 1901 du 1^{er} janvier relative aux associations sans but lucratif.

L'association a été fondée, à ses débuts, par des personnes issues des prises en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance de la Seine-Saint-Denis.

ESSOR 93 est l'Association d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance de la Seine-Saint-Denis.

Notre accompagnement vise avant tout à vous soutenir dans l'apprentissage de l'autonomie.

Les objectifs du service :

Le service insertion propose un accompagnement social pour soutenir la demande exprimée par la personne.

Le service insertion intervient auprès de la personne en l'absence de partenaire adapté à sa demande.

Le service insertion coordonne son action en direction du droit commun.

Le service insertion favorise le lien social.

L'accompagnement social proposé :

- Soutien administratif (recherche de domiciliation, accès aux droits...)
- Soutien dans la recherche d'hébergement / logement
- Accompagnement dans le projet d'insertion professionnelle
- Accompagnement dans la gestion budgétaire
- Accompagnement dans les démarches de prévention santé

L'équipe pédagogique est composée de :

1 Chef (fe) de service

et

4 travailleurs (ses) sociaux (ales)

La procédure d'admission :

Le service insertion intervient suite à une démarche volontaire de la personne qui souhaite être accompagnée dans son projet d'insertion.

- La personne téléphone au secrétariat de l'association qui relaie la demande au responsable de service.
- Suite à un entretien téléphonique avec le responsable de service, la demande est évaluée et peut donner suite à un entretien physique.
- Si admissible, les engagements réciproques sont contractualisés par la signature d'une convention.

**Entretien
d'évaluation
chaque semaine**